

Dépôt :

M. Guy ARENDT (DP)

Luxembourg, le 26 octobre 2022

Interpellation au sujet du  
plan d'action national  
d'inclusion numérique



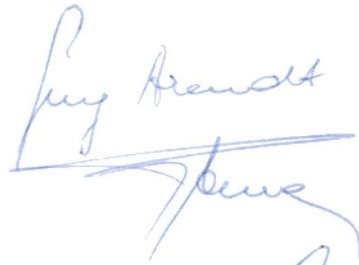
La Chambre des Députés,


- considérant l'importance de l'inclusion numérique pour la cohésion socio-économique de notre pays ;
- considérant les solutions déjà mises en place par le gouvernement et les projets futurs visant à contrecarrer une fracture numérique ;
- considérant que l'accès à internet relève des besoins primaires en vue de la participation à la société contemporaine ;
- saluant le mécanisme d'aide financière du « service universel abordable » introduit dans la législation luxembourgeoise par la loi du 17 septembre 2021 sur les réseaux et les services de communication électroniques ;
- considérant que ce mécanisme est sujet à déclenchement par l'Institut Luxembourgeois de Régulation ;
- considérant l'application du plan d'action national d'inclusion numérique visant à faciliter l'émergence d'une société numérique inclusive ;
- considérant la première organisation d'une journée nationale de l'inclusion numérique le 17 mai 2022 lors de laquelle une cérémonie de remise des prix "Inclusion numérique" s'est tenue ;
- soulignant le lancement du Digital Learning Hub à Belval proposant des formations professionnelles continues dans les domaines de la programmation, de la cybersécurité, du blockchain et du Design Thinking ;
- considérant les efforts menés autour de l'initiative „Zesumme vereinfachen“ avec la plateforme "zesumme-vereinfachen.lu" contribuant à l'image d'une administration publique efficace et orientée vers les citoyens et les entreprises ;
- saluant l'obtention de la 3<sup>ème</sup> place dans l'eGovernment Benchmark de la Commission européenne 2022 ;

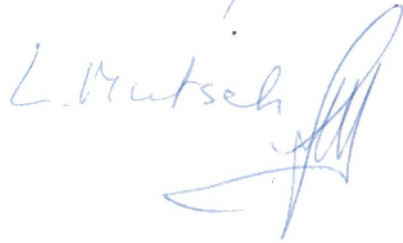
Invite le Gouvernement

- à poursuivre ses efforts en matière de transformation numérique de l'Administration publique, notamment en ce qui concerne le partage d'informations entre les administrations ;

- à continuer de promouvoir l'égalité d'accès à Internet, la neutralité du réseau et les compétences digitales afin de contrecarrer la « précarité numérique » ;
- à maintenir et à renforcer sa collaboration avec la société civile proposant des formations pour les équipes des associations et autres acteurs actifs dans le domaine de l'inclusion numérique ;
- à poursuivre les efforts pour promouvoir une compréhension et un bon usage des nouveaux outils technologiques dans tous les secteurs ;
- à maintenir des alternatives 'analogues' pour les parties de la société qui en sont dépendantes ;
- à promouvoir une communication multilingue sur les réseaux sociaux et les sites web et de promouvoir ainsi l'inclusion au niveau linguistique ;
- à promouvoir le développement de technologies accessibles ;
- à créer plus de visibilité pour les acteurs et initiatives existantes en lien avec l'inclusion numérique.

Puy Brandt  


Josée Loyseau  
 Louisa Marc Monner  


L. Mutsch  


  
 Y. CHUCHTEN

  
 D. ADELM

  
 G. Bayne